

besoins. Que les fonds voulus aillent dans la région des lacs ou du Nouveau-Brunswick septentrional, qu'importe. Si les divers ministres du pays s'entretenaient et se consultaient entre eux, ils appuieraient certainement, si on les laissait libres, le principe des affectations suivant le besoin.

• (4.40 p.m.)

Un des articles du bill stipule que le conseil consultatif doit se réunir au moins une fois l'an. J'espère qu'on n'entendait pas y donner une valeur effective. S'il faut que le conseil attende un an avant de se réunir et de s'engager au sujet d'un programme établi, tout le projet va s'en trouver retardé, beaucoup plus qu'avec l'organisation actuelle. Il devra se réunir souvent au cours des 10, 15 ou 20 prochaines années, car rien n'est plus décevant pour les groupes régionaux qui ont conçu un projet, obtenu l'approbation de la province et du bureau du ministre, que d'être obligés d'attendre des mois jusqu'à la réunion du conseil consultatif. Les gens des secteurs régionaux exigent des actes. Ils n'ont pas la patience des fonctionnaires, habitués à attendre des décisions.

Ces points sont sans grande importance, mais je tenais à les signaler. C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre dire que cette mesure législative ne servirait pas à des fins de bien-être social ni comme palliatif au chômage. Ce n'est pas là le but de l'ARDA. Ce n'est pas non plus le but du développement rural. Laissons le problème du chômage, la construction de barrages et de routes aux autres programmes régionaux, provinciaux et fédéraux. N'allons pas gâcher le travail d'une mesure à long terme visant à affermir de façon permanente les possibilités de revenu des régions. La présence de ces autres éléments réduirait à néant le programme à long terme.

Le ministre a parfaitement raison de dire qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure législative d'allocations sociales, car c'est un placement d'équipement social qui assurera, en retour, une hausse de revenus et un meilleur niveau de vie aux Canadiens. Si l'on doit s'en tenir à cela, la mesure législative est excellente.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas souvent un débat sur une question aussi importante que l'ARDA et son programme connexe, formulé en grandes lignes dans ce projet de loi. L'exorde du ministre était sans parti pris et reflétait évidemment la pensée de la population agricole et de ceux qui s'occupent d'aide sociale. Le problème est assez grave pour mériter une considération impartiale, comme en a convenu le député de Qu'Appelle (M. Hamilton).

[L'hon. M. Hamilton.]

J'écoute toujours avec grand plaisir le député de Qu'Appelle, ancien ministre de l'Agriculture, lorsqu'il parle de l'ARDA, parce que c'est un programme dont son parti peut vraiment être fier et qui apporte une solution nouvelle et à long terme au problème des gens dans tous les domaines de la vie rurale. La solution proposée par l'ARDA peut être appuyée tant par les habitants des régions rurales que par ceux des collectivités urbaines. Si le ministère de la main-d'œuvre est établi dans le même esprit que l'ARDA, il aidera beaucoup les habitants des centres urbains.

J'aimerais formuler certaines critiques à l'égard de la mesure législative dont nous sommes saisis. Le ministre n'a pas donné de bonne raison pour laquelle on introduirait ce genre de programme régional au lieu de l'incorporer au programme de l'ARDA, qui possède déjà des divisions régionales et prévoit le genre de programme présenté en grandes lignes aujourd'hui par le ministre. Peut-être le ministre donnera-t-il finalement comme raison qu'en vertu du programme régional le gouvernement fédéral exécutera des projets, sans nécessairement avoir l'appui des gouvernements provinciaux, dans les régions du Canada où le besoin est le plus grand. Dans ce cas, il y aurait une raison de séparer ces deux divisions, car il faudrait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux collaborent dans la première. Mais si le ministre ne donne pas cette raison, d'après moi nous aurons un personnel faisant double emploi et une bureaucratie tentaculaire, dans laquelle les gens ont tendance à dire: «Après vous, Alphonse, cela ne relève pas de mon ministère».

Si le ministre désire un exemple de cela, il n'a qu'à regarder le ministère de l'Industrie et le grand nombre de directions qui s'occupent du développement régional, de l'électricité, des avions et de l'industrie, chacune étant une bureaucratie en elle-même, sans que le ministre soit au courant de ce qu'elles font. Une si grande diversification a permis de se repasser la balle et de se retrancher dans l'inaction. Cette critique a aussi été formulée par des organisations agricoles et, après tout, une somme de 50 millions de dollars n'est pas trop élevée pour être incorporée à l'ARDA, déjà pourvue de rouages administratifs.

Je ne connais pas toutes les régions que le ministre a choisies. J'ai visité la région des lacs au Manitoba et j'appuie les commentaires du ministre à ce sujet. Pour la plupart des gens de l'endroit, les ventes rapportent moins